

Lettres
d'Yves de
Chartres.

adversaires de Sa Majesté : que là dessus le Roi n'avoit pas voulu consentir à son élection, ni le mettre en possession des biens de son Evêché; que ceux qui l'avoient élu avoient déjà eu recours à Sa Sainteté, si le Métropolitain ne les eût retenus, en voulant les accommoder, ou peut être arrêter la chose adroitement, pour satisfaire le Roi; que c'étoit à Sa Sainteté à employer son autorité pour secourir cette Eglise, & achever ce qu'il avoit commencé: qu'au reste, le Roi de France disoit qu'il iroit bien-tôt à Rome, ce qu'il ne croioit pas; mais que soit qu'il y allât ou qu'il y envoiât, Sa Sainteté devoit prendre garde de ne le pas absoudre facilement, & de déclarer, s'il lui donnoit l'absolution, qu'en cas qu'il retournerait, comme il avoit déjà fait, à son dérèglement, il seroit lié des mêmes chaînes.

Dans la cent-cinquième il fait sçavoir au Pape que le Roi avoit fait serment que Gualon ne seroit jamais Evêque de Beauvais; & lui remontre en même temps, que si Sa Sainteté ne s'oppose avec force à cette résolution, elle sera d'une dangereuse conséquence, parce qu'il n'y aura point d'élection qu'on ne puisse rendre nulle par ces sortes de sermens. Sur la fin de cette Lettre il consulte le Pape sur ce qu'il doit faire, si le Roi, après avoir reçu l'absolution de Sa Sainteté, retourne à son premier égarement.

Dans la cent-sixième il exhorte Henri I. Roi d'Angleterre, de protéger la Religion & les Eglises dans son Roiaume, & lui recommande deux de ses Chanoines, qui alloient le trouver pour lui demander quelque chose en faveur de l'Eglise de Chartres.

Il fait la même prière par la Lettre suivante à Mathilde Reine d'Angleterre.

Dans la cent-huitième il écrit au Pape Paschal sur le différent qui étoit entre Radulphe Archevêque de Tours & l'Abbé de Marmoutier, que le premier accusoit de plusieurs crimes. Yves de Chartres dit que l'Archevêque de Tours n'est pas recevable dans cette accusation: 1. Parce que son Ordination a été faite contre l'ordre. 2. Parce que cet Abbé n'a jamais commis les crimes dont il est accusé. 3. Parce que si l'Archevêque de Tours avoit à l'accuser, il le devoit faire dans le temps que cet Abbé se mêloit des affaires Ecclesiastiques, & non pas attendre qu'il se fût retiré dans le Cloître. 4. Parce que le motif qui portoit l'Archevêque de Tours à faire cette accusation est, qu'il vouloit célébrer les Messes solennelles dans l'Eglise de Marmoutier, à traiter les Moines avec hauteur, & usurper les biens du Monastère; & que dans ce dessein il avoit défendu dans un Synode, qu'aucun de ses Diocésains n'entrât dans l'Abbaté de Marmoutier; enfin,

que tous les témoins que produisoit l'Archevêque de Tours étoient, ou ses parens, ou des d'Yves de personnes de mauvaise vie, ou des gens suspects, ou gagnés ou subornés.

Dans la cent-neuvième il prie le Pape Paschal de commettre la Legation à quelque Evêque de deçà les Alpes; parce que les Cardinaux de delà les monts qu'il envoie en France, n'y demeurent pas assez de temps pour mettre ordre aux affaires: ce qui fait dire aux ennemis du Saint Siege, qu'en envoiant ses Legats, il ne cherche pas la réforme de ses sujets; mais son avantage ou celui des Envoiez de la Cour de Rome: qu'il ne sçait personne qui soit plus propre pour cet emploi que Hugues Archevêque de Lion, quien a déjà été chargé pendant bien du temps, & qui a rendu de grands services au Saint Siege & aux Eglises de deçà les Alpes.

Dans la cent-dixième il écrit à ce Pape qu'étant dans le dessein de quitter son Evêché, a cause du peu de fruit qu'il y fait, & des traverses qu'il y souffre: il étoit parti pour lui en aller demander la permission; mais qu'étant venu jusqu'aux Alpes; il n'avoit osé passer outre, parce qu'il avoit appris qu'on lui dressoit des embûches sur le chemin, & qu'il lui envoioit Gualon, qui pouvoit plus facilement que lui passer sans être connu, & qu'il avoit chargé de ce qu'il avoit à dire à Sa Sainteté.

Dans la cent-onzième il prie Daimbert Archevêque de Sens d'excommunier Hugues Seigneur du Puiset, à cause des vexations qu'il faisoit à l'Eglise de Chartres, & d'interdire l'Office Divin dans le Bourg de Merville, qui tenoit le parti de ce Seigneur.

Dans la cent-douzième il écrit à Foulques Doyen de l'Eglise de Paris, qu'il a pu excommunier une personne qui dépendoit de son Eglise; & que non seulement l'Eglise de Paris, mais encore celle de Chartres & plusieurs autres ont ce droit. Il l'avertit aussi qu'il fait mal de communiquer avec Hugues du Puiset & ses Adherans.

Dans la cent-treizième adressée à Daimbert Archevêque de Sens, il approuve l'élection de Manasses à l'Evêché de Meaux, & dit qu'il est prêt d'assister à son Ordination, si elle se fait dans un lieu où il puisse aller avec sûreté, ou qu'il ait un sauf conduit pour s'y rendre; sinon qu'il l'approuvera par Lettres.

Dans la cent-quatorzième il écrit à Jean Evêque d'Orléans, qu'il n'a point offensé le Roi Louis, (c'est le fils de Philippe, qui est surnommé le Gros); & qu'à l'égard de Hugues du Puiset, & du transuge qui est avec lui, il ne peut les recevoir à la Communion, sans qu'ils aient fait une satisfaction raisonnable.

Par la cent-quinzième écrite à Daimbert Arche-